



24 septembre 2021

(21-7131)

Page: 1/4

Conseil du commerce des marchandises
Comité des sauvegardes

Original: français

**NOTIFICATION, AU TITRE DE L'ARTICLE 12:5 DE L'ACCORD
SUR LES SAUVEGARDES, DES RÉSULTATS DU RÉEXAMEN
DE MILIEU DE PÉRIODE D'APPLICATION
VISÉ À L'ARTICLE 7:4**

MADAGASCAR

Couvertures

La communication ci-après, datée du 22 septembre 2021 et reçue à cette même date, est distribuée à la demande de la délégation de Madagascar.

Au titre de l'article 12:5 de l'Accord sur les sauvegardes, Madagascar présente sa notification concernant les résultats du réexamen de milieu de période d'application de la mesure de sauvegarde sur les importations de couvertures.

1. Indiquer la mesure et le produit visé par la mesure pour lesquels le réexamen de milieu de période d'application a été effectué et indiquer la référence du document de l'OMC notifiant la mesure de sauvegarde visée par le réexamen

Le réexamen de milieu de période d'application concerne la mesure de sauvegarde appliquée aux importations de couvertures relevant des positions de la nomenclature du tarif douanier de Madagascar suivantes: 63011000, 63012000, 63013000, 63014000, et 63019000.

L'application de cette mesure de sauvegarde a été notifiée à l'OMC dans le document sous les cotes: G/SG/N/8/MDG/2-G/SG/N/10/MDG/2-G/SG/N/11/MDG/2/Suppl.2.

2. Indiquer les dates du début et de la fin du réexamen

L'enquête de réexamen a débuté le 26 janvier 2021 et a pris fin le 31 août 2021.

3. Décrire les résultats du réexamen, en indiquant de manière assez détaillée sur quelle base ces résultats ont été obtenus

a) Évolution des importations au cours de la période d'application de la mesure de sauvegarde

i. Evolution des importations en termes absolus

Les importations de couvertures ont diminué de 29% en 2019 par rapport à 2018 tandis qu'en 2020 par rapport à 2019, une diminution de l'ordre de 19% a été enregistrée.

Les importations de couvertures à Madagascar semblent diminuer d'une manière significative. Toutefois, la réalité sur le marché semble être contraire aux statistiques d'importations. Les couvertures importées restent abondantes et dominantes sur le marché à cause de nouvelle méthode

d'importations de ces produits en balles de friperie qui a permis aux importateurs d'échapper au paiement de droit additionnel relatif à l'application de la mesure de sauvegarde. Elle fausse également les données statistiques des importations du produit visé.

ii. Evolution des importations en termes relatifs

L'analyse a permis de constater que les importations ont diminué en termes relatifs par rapport à la production nationale de l'ordre de 59 points d'indice en 2020 comparativement à 2018. Elles ont diminué de 6 points d'indice durant les deux dernières années c.-à-d. en 2020 par rapport à 2019.

b) Indicateurs

i. Part de marché absorbée par les importations

La part de marché des produits importés prend une tendance à la baisse. Pourtant, cette diminution est minime parce qu'en 2020 par rapport à 2019, elle a perdu seulement 2 points d'indice. Malgré cette régression constatée, la part de marché absorbée par les importations demeure très élevée et les couvertures importées envahissent toujours le marché domestique.

ii. Production

Le volume de production de la branche de production nationale (BPN) a connu une hausse de 52 points d'indice en 2019 par rapport à 2018. Tandis que pour l'année 2020 qui est le début de la deuxième année d'application de la mesure, une légère baisse de 13 points d'indice de la production se fait ressentir.

iii. Ventes et chiffre d'affaires

Les ventes ont connu une hausse de 5 points d'indice en 2019 et cette amélioration continue en 2020 avec 26 points d'indice par rapport à 2018.

Une légère baisse de 3 points d'indice du chiffre d'affaires a été enregistrée en 2019. Cela est due à la baisse des prix de vente pour cette année malgré une augmentation des ventes. Un revirement de la situation a été constaté en 2020 qui enregistre une hausse de 21 points d'indice par rapport à l'année 2018 du fait qu'à la fois le prix de vente a augmenté par rapport à 2019, mais également les ventes ont été au maximum en 2020 sur les trois années.

iv. Taux d'utilisation de la capacité de production

Le taux d'utilisation de la capacité de production de la BPN de couvertures suit le rythme de l'évolution de la production. Il a augmenté de 20 points d'indice pour l'année 2019 pour ensuite poursuivre avec une baisse de 7 points d'indice en 2020. De 2018 à 2020, la société a tout de même pu augmenter de 13 points d'indice son taux d'utilisation. Mais elle n'a pas pu exploiter pleinement sa capacité de production déjà existante parce que son taux d'utilisation reste encore faible.

v. Emploi

Des efforts ont été entrepris par la BPN concernant l'emploi vu qu'il y a eu des recrutements en 2020. Une amélioration de 17 points d'indice sur le niveau d'emploi par rapport à l'année 2018 a été enregistrée.

vi. Productivité

En ce qui concerne la productivité, la BPN enregistre un accroissement de 52 points d'indice entre 2018 et 2019. De 2019 à 2020, cette productivité a baissé de 33 points d'indice. Comme vu précédemment, la société a procédé à un recrutement en 2020, tandis que sa production est en baisse. Cette relation entre la hausse d'effectifs et la baisse de la production fait que la productivité soit en baisse pour l'année 2020.

vii. Stock

Le volume de stock en 2019 a connu une hausse de 21 points d'indice, puis a diminué en 2020. Cet accroissement en 2019 coïncide avec l'augmentation importante de la production. D'après les études précédentes, le volume de la production est en baisse pour l'année 2020, tandis que le volume des ventes connaît une tendance inverse. C'est la raison pour laquelle le volume du stock est en régression de 37 points d'indice pour l'année 2020 comparé à l'année précédente.

viii. Rentabilité

C'est à partir de l'année 2019 que la société a enfin pu jouir d'un résultat positif en matière de couvertures. Ce bénéfice poursuit son rythme et augmente en 2020. Une hausse de 74 points d'indice est enregistrée en 2020 par rapport à l'année 2019. Le profit enregistré par la société en 2019 est le double de la perte qu'elle a subie en 2018 et celui de 2020 est presque le triple. Néanmoins, la somme des bénéfices réalisés sur les deux dernières années est largement inférieure au cumul des pertes qu'elle a subi toutes les autres années précédant l'application de la mesure de sauvegarde.

ix. Prix de vente

L'année 2019 enregistre une baisse des prix de 9 points d'indice par rapport à 2018. Celui de 2020 montre une légère hausse de 7 points d'indice par rapport à celle de l'année précédente certes, mais ne dépasse pas pour autant le prix de vente de l'année de base de 2018.

x. Coût de production et de revient

L'évolution des coûts de production affiche une tendance à la hausse durant la période considérée. Il a augmenté de 11 points d'indice pour l'année 2019 par rapport à 2018 et de 7 points d'indice en 2020 par rapport à l'année précédente. Le coût de revient a diminué de 13 points d'indices en 2019 par rapport à 2018, puis a augmenté en 2020, mais ce dernier est encore inférieur à celui de 2018.

c) Conclusion du réexamen de milieu de période d'application

L'enquête a permis de constater une légère amélioration de la situation de la BPN grâce aux efforts qu'elle a entrepris durant l'application de la mesure de sauvegarde. En effet, la BPN est sortie de l'état critique qu'elle a connu depuis quelques années en profitant de la nouvelle condition de concurrence avec les importations.

Toutefois, les deux ans d'application de la mesure ne sont pas suffisants pour réparer le dommage grave que la BPN a subi durant plusieurs années. Aussi, les importations de couvertures en balles de friperie constituent un autre facteur de dommage à la BPN et menace l'efficacité de ladite mesure.

Considérant tout ce qui précède, il a été conclu que la mesure de sauvegarde a eu des effets légèrement positifs sur la BPN mais les améliorations constatées ne sont pas suffisantes pour accélérer le rythme de la libéralisation de la mesure. C'est ainsi que la mesure de sauvegarde sur les importations de couvertures sera maintenue sans aucune modification.

4. Indiquer si:

- i. La mesure a été, ou sera, retirée à la suite du réexamen. Dans l'affirmative, indiquer alors la date du retrait; et,**

La mesure de sauvegarde en vigueur sur les importations de couvertures est maintenue.

- ii. Le rythme de la libéralisation a été, ou sera, accéléré à la suite du réexamen. Dans l'affirmative, indiquer alors le calendrier révisé pour la libéralisation progressive.**

Le rythme de la libéralisation n'est pas modifié.

Conformément à l'article 9:1 de l'Accord sur les Sauvegardes, la mesure ne s'appliquera pas aux importations de couvertures originaires des pays en développement Membres de l'OMC suivants:

Afghanistan, Afrique Du Sud, Albanie, Angola, Antigua Et Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, État Plurinational, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats Arabes Unis, Équateur, Eswatini, Ex-République Yougoslave De Macédoine, Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République Centrafricaine, République Démocratique Du Congo, République Démocratique Populaire Lao, République Dominicaine, République Kirghize, Rwanda, Saint-Vincent-et-Les Grenadines, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-Et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, République Bolivarienne, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Les renseignements supplémentaires et les commentaires devraient être envoyés à l'adresse suivante:

Monsieur Le Directeur Général de l'ANMCC
Enceinte Ex conquête Antanimena - BP: 7653
Tél: +261 34 05 441 41
Site: www.anmcc.mg
E-mail: dq.anmcc@gmail.com; dq@anmcc.mg
101- ANTANANARIVO – MADAGASCAR
